

Arrêté de composition du jury académique en vue de l'accès au Corps des conseillers principaux d'éducation -Session 2020-

**La Rectrice de la région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
Rectrice de l'académie de Montpellier**

- Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
- Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003 ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du ministre chargé de l'Education ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu la note ministérielle DGRH B2-3 n° 2015-055 du 17 mars 2015

RECTORAT

Pôle Ressources
Humaines

Division des
Personnels
Enseignants

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le jury académique en vue de l'accès au corps conseillers principaux d'éducation (CPE) au titre de la session 2020 est constitué comme suit :

Président:

Monsieur Dominique COMBE, IA-IPR EVS

Vice - Président :

Monsieur Frédéric BLASCO, IA-IPR EVS

Membres :

Madame Céline ARNOULD, CPE au collège Jean Rous à Pia,
Madame Julie BLANC, CPE à la cité scolaire Françoise Combes à Montpellier,
Monsieur Pascal LUU-VAN, CPE au collège René Cassin à Agde,
Monsieur Arnaud SOBCZYK, proviseur du lycée Jean-Jaurès à Saint-Clément de Rivière,
Madame Sylvie VALEZI, CPE au collège Alain Savary à St Mathieu de Trévières.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 Juin 2020.

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Alma LOPES